



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2022055
RELATIF A LA MAINTENANCE ET ASSISTANCE
TECHNIQUE DE LA SOLUTION APPLICATIVE
OBS MANAGER**

**DÉCISION N° DM-23-396
EN DATE DU 24 OCTOBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSSOUSAN, adjoint au Maire ;

VU la décision municipale n°22-197 en date du 25 mai 2022 relative au marché de la maintenance et assistance technique du logiciel OBS MANAGER ;

CONSIDÉRANT le besoin de la police municipale de rajouter ou modifier le nom de caméra ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rajouter des lignes supplémentaires au Bordereau de prix unitaire ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société AVM INTEGRATION, sise 104 quai Jacques Bourgoin, - 91100 CORBEIL-ESSONNES, représentée par Monsieur PETITJEAN en qualité de Directeur, l'avenant n°1 du marché n°2022055 relatif à la maintenance et assistance technique de la solution applicative OBS MANAGER.

Le présent avenant complète le bordereau de lignes comme suit :

Désignation	Unité	Quantité	Montant € HT	Montant TVA 20 %	Montant € TTC
Assistance sur site	Jour	1	1050.00	210.00	1260.00
Assistance à distance	Jour	1	900.00	180.00	1080.00
Accompagnement sur site	Jour	1	1050.00	210.00	1260.00
Accompagnement à distance	Jour	1	900.00	180.00	1080.00
Journée Ingénieur	Jour	1	1 500.00	300.00	1 800.00
Journée Technicien	Jour	1	900.00	180.00	1 080.00
Visite préventive	Jour	1	1200.00	240.00	1 440.00
Ajout d'une caméra via PMAD	Heure	1	200.00	40.00	240.00
Modification de nom de la caméra via PMAD	Heure	1	200.00	40.00	240.00

Le montant maximum des prestations traitées à bon de commande est toujours de 10 000.00 € HT pour chaque année du marché.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231024-lmc1H11233H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/10/2023
Date de Publication : 24/10/2023

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231024-lmc1H11233H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/10/2023
Date de Publication : 24/10/2023